



# COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL LOT ET GARONNE

## COMPTE RENDU séance du 19/04/2023

Ce CSA Local siège en 2ème convocation suite au refus de la DDFIP 47 de neutraliser les réunions paritaires pendant la période du mouvement social contre la réforme des retraites.

La CGT est la seule organisation syndicale présente. **Ses élus précisent d'emblée n'être là que pour obtenir des réponses aux nombreuses questions à l'ordre du jour.**

Ses élus lisent une déclaration liminaire disponible [ICI](#)

### Réponses de la présidente : Au cours des échanges

#### Madame Perinetti a apporté une précision au sujet du Règlement Intérieur (RI) du CSA :

- A la suite de la mise en place des comités sociaux d'administration (CSA) au 1er janvier 2023, chaque comité va devoir adopter dans les prochains mois son règlement intérieur (RI). L'établissement du RI des CSA s'effectue en plusieurs temps :
- Dans un premier temps, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a élaboré un RI type qui a été présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État le 9 février 2023.
- Dans un second temps, ce RI type DGAFP doit être décliné par le secrétariat général des ministères économiques et financiers (SG des MEF) avant d'être décliné à la DGFIP.

#### Après son adoption, le RI ministériel sera décliné à la DGFIP en trois étapes :

- première étape : le projet de RI DGFIP sera présenté aux organisations syndicales nationales dans le cadre d'un groupe de travail prévu au mois de mai 2023 ;
- deuxième étape : après avoir recueilli les propositions de la FS lors d'une réunion prévue le 19 juin 2023, le RI DGFIP sera présenté aux représentants du personnel lors du CSA de réseau (CSAR) du 3 juillet 2023 ;
- troisième étape : le RI DGFIP pourra ensuite être soumis pour avis au CSAL à l'automne 2023

#### Point 1 – Approbation PV du CSA du 17/01/2023

Pas de vote car non transmis pour raison technique

#### Point 2 – Budget DDFIP

##### ● Madame PERNOT présente l'exécution du budget 2022 de la DDFIP 47.

Les représentants de la CGT déplorent (comme chaque année) le manque de clarté des documents présentés ainsi que l'absence de détails des dépenses engagées pour chaque site.

Madame PERNOT répond que le cadre du document principal est donné par la Direction Générale. Il n'est pas prévu de détailler plus précisément les dépenses.

Elle met en avant le travail exécuté par notre direction locale pour 2022 pour une gestion rigoureuse du budget.

Des marges de progression sont toutefois possibles notamment en matière de téléphonie et d'affranchissement (développement souhaité de CLIC ESI). L'entretien de l'immobilier demeure un point noir avec une dépense de 9 euros par agent en 2022.

Bien que de nombreux sites ont fermé ces dernières années, le coût des fluides reste préoccupant et ne va pas s'améliorer en 2023 (constat de la hausse des prix).

● **Madame PERINETTI explique le budget prévisionnel pour 2023**

L'arrivée de 25 collègues du SIE démétropolisé a soulevé le problème de leur emplacement sur Agen. Face refus de les installer provisoirement avenue Jean Bru (location) et suite aux nouveaux travaux prévus au Bat B de la Cité, la direction a décidé de réorganiser le site des Jacobins pour une occupation temporaire (jusqu'au printemps 2024). La direction départementale a réussi à obtenir des crédits immobiliers supplémentaires afin de rénover le 1<sup>er</sup> étage de la Cité à Agen 450 000 euros dont 105 000 euros pour les espaces de circulation et 345 000 euros pour la rénovation des espaces de bureaux. Cela représente un signal fort donné par le Directeur Général pour le 47. Concernant Marmande une enveloppe de 477 000 euros a été octroyée pour la rénovation de l'ambiance thermique du bâtiment (isolation des façades en priorité). A noter que l'ancienne trésorerie municipale a été vendue. Pour répondre aux nécessités de la Politique Immobilière de l'État en matière de densification de l'occupation des locaux, le site des Jacobins doit occuper tous les espaces de bureau disponibles avant de demander des crédits pour des travaux de rénovation. Il en est de même pour Villeneuve sur Lot (location possible à d'autres administrations). Quant à Tonneins, il est envisagé une vente du site mais monsieur le maire ne veut pas acheter le bien en site occupé.

**Exécution 2022 et prévisionnel 2023 VOTE => CGT : 3 votes CONTRE car manque de clarté et de détails des documents transmis**

**Point 3 – Formation professionnelle**

● **Madame DELALBRE a transmis aux représentants du personnel le bilan de l'année 2022.**

Les représentants de la CGT mettent l'accent sur la présence de nombreuses e-formations métiers dites obligatoires, peu efficaces et qui ont fait l'objet d'un absentéisme certain. De plus le « PAC NUM » Parcours Numérique n'a pas rencontré le succès escompté en raison de la complexité des modules (80 % 1<sup>er</sup> module fini, 64 % le deuxième et seulement 55 % au troisième).

La nouvelle application [Sem@for](#) doit nécessiter un suivi régulier de la part de chaque agent dans la recherche et la date de la formation souhaitée. La direction est consciente du changement et de responsabiliser l'agent.

A la question des représentants de la CGT sur la formation des apprentis, Madame PERNOT a rappelé que le coût de 15 000 euros par an pour deux apprentis était supporté par la DDFIP 47, ce qui ne sera plus le cas à partir de 2023 (prise en charge par la DGFIP).

**Bilan 2022 et plan 2023 VOTE => CGT : 3 votes ABSTENTION car trop de e-formations) et manque d'encadrement**

**Point 4 – Ponts naturels**

- La direction propose deux ponts naturels : le 19 Mai et le 14 Août 2023

**VOTE => CGT : 3 votes POUR**

**Point 5 – Groupes de travail SIP Départemental / point d'étape**

● A la suite du retour d'expérience demandé par les représentants du personnel, Madame PERNOT a mis en place de groupes de travail. Celui de l'accueil est piloté par Madame TROLLIET et s'est déjà réuni deux fois. La priorité est de solutionner les problèmes récurrents rencontrés par les agents : téléphonie, GFA (gestionnaire file d'attente), e.contacts, Balfus et sécurité (Alarme du coffre de nouveau fonctionnelle « A vérifier »— Remerciement pour la réactivité de la direction sur le sujet récemment évoqué par les représentants de la CGT en Formation Spécialisée).

**Les représentants de la CGT ont néanmoins rappelé** qu'ils avaient demandé il y a un an déjà un rapport sur la mise en place du SIP Départemental. L'accompagnement de ce projet aurait mérité de bénéficier d'une médiation extérieure identique à celle proposée pour la création du SIE Départemental si elle avait existé à l'époque... Les visites de la direction le jeudi 13 Avril sur les Centres des Finances Publiques de Marmande, Villeneuve et Agen ont permis de mettre en exergue certains dysfonctionnements. Ainsi Madame PERNOT a pu constater l'affluence importante des usagers dès le premier jour de la campagne IR à la Cité Administrative à Agen. Elle a constaté que des améliorations doivent être mises en place pour améliorer la réception des usagers.

## **Point 6 – Bilan d'activité des CDL**

- **Madame PERNOT présente un bilan d'activité des Conseillers aux Décideurs Locaux du département.**

Il ressort de ce bilan que les ordonnateurs sont satisfaits des échanges avec leurs CDL. Cependant, il demeure encore trop de contacts non justifiés avec les Services de Gestion Comptables sur les questions budgétaires. Une des raisons serait le manque de formation des secrétaires des petites collectivités.

La direction reconnaît aussi son implication insuffisante du pilotage des échanges entre ordonnateurs et centre de gestion.

Comme il manque toujours un CDL sur le secteur du Marmandais, les communes ont été réparties sur les autres CDL (du travail en plus en cette période de comptes de gestion et de budget primitif).

- **Les représentants de la CGT ont demandé** si les ordonnateurs étaient bien informés de l'impact de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) : la direction explique que ce n'est pas encore leur préoccupation première mais nous a dit que les Directeurs Généraux des Services (DGS) et les régisseurs avaient pris conscience des implications.

- 

## **Point 7 – Retour expérience SIE Départemental**

- **Madame KRIEF, cheffe du SIE Départemental, a rédigé un retour d'expérience sur la création du SIE Départemental.**

La direction départementale a proposé une « médiation de projet » en décembre 2022. Le manque de participants s'est fait sentir, peut être à cause du ressenti des agents d'une redondance avec les groupes de travail précédents.

Il en ressort néanmoins la volonté de travailler en cohésion au sein du service et des antennes.

**Les représentants de la CGT apprécient** cette démarche de médiation même si les agents n'ont pas toujours compris le sens de cette médiation (interprétée comme un lieu pour gérer un conflit par exemple, « là où il n'y en a pas »).

Enfin, suite au départ de cadres supérieurs dans ce service, la direction est confrontée à un problème d'attractivité du département 47 pour recruter un adjoint. Mais, un inspecteur stagiaire doit arriver au mois de Mai 2023.

## **Point 8 – Questions diverses**

- Madame PERINETTI présente le bilan local du déroulement et des résultats de la campagne d'entretien 2022. 346 agents évalués, 8 recours en Autorité Hiérarchique dont 5 satisfactions, 1 recours en CAP B pour satisfaction partielle.

Il est rappelé qu'à partir de 2023, les recours en CAP se feront uniquement au National.

- **Les représentants de la CGT évoquent le problème que présente aujourd'hui l'évaluation des cadres A** au travers de l'application ESTEVE qui met essentiellement en avant les compétences managériales au détriment de certains niveaux d'expertise pourtant indispensables au bon fonctionnement des services.

Or, les A "experts" ou "spécialisés" (et des A+ si l'on y ajoute les IP auditeurs, les CDL etc.) se sentent injustement dévalorisés et très peu considérés au sein de la DDFIP, sentiment qui n'existait pas avant ESTEVE.

A terme, si nous ne trouvons pas de solution, c'est un problème essentiel d'attractivité de certains métiers de la DGFIP (je pense notamment à ceux du contrôle fiscal au travers des PCR, PCE et BDV par exemple) auquel nous risquons d'être confrontés.

Certains collègues A non encadrants entrevoient déjà un changement de poste mais leur sera-t-il possible d'accéder à un poste au choix dans lequel il sera nécessaire d'encadrer ? Quid également du RIFSEEP parfois appelé "prime au

mérite", autrement dit la prime à ceux qui capitaliseront des "exceptionnels" dans les grilles d'évaluation des compétences managériales!

Problèmes d'autant plus aggravés par le fait que les évaluateurs n'ont pas tous suivi vos consignes d'évaluation, ce qui ne fait que renforcer le sentiment d'injustice par un grand nombre d'agents. Au delà de vos propres consignes, nous attendons des consignes nationales sur le sujet afin d'harmoniser l'évaluation dans tous les départements dans lesquels un agent est susceptible de muter !

**Réponse de Madame PERNOT** : Les consignes concernant l'évaluation différenciée des encadrants et non-encadrants ont été données aux évaluateurs et la campagne n'est pas encore finie. Pour l'instant, la direction n'a pas encore été informée d'éventuels mécontentements (trop tôt). La direction sera vigilante quant à l'harmonisation des évaluations au niveau RH +2.

De plus, elle argumente que pour certains cadres A, c'est un choix de ne pas vouloir manager.

Enfin, pour une mutation ou un changement de service, cela ne doit pas porter préjudice au cadre A s'il n'est pas encadrant (recrutement porte sur le dossier et entretien, pas que les croix sur le tableau synoptique).

- Concernant la question du chef de pôle RH (ressources humaines), une AFIPA arrive le 2 mai 2023.

- A propos du sas d'entrée du site de Marmande, son fonctionnement a été testé ; mais il ne sera réellement opérationnel qu'après la campagne IR.

### Les élus CGT en CSAL

Pascal VANGREVENINGE - Sandrine GALLEGO  
Patrice MARTIN - Jean François DUCOS

Email: [cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr)

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

**Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !**

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Mel : ..... Temps partiel : .....

Date:..... Signature,



**A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN**